



## TERMS AND CONDITIONS OF SALES

**1. ENTIRE AGREEMENT** The present terms and conditions of sales shall constitute the entire agreement between the parties hereto and no changes, modifications, waiver, additions or amendments to them shall be binding on the Seller unless specifically accepted in writing by the Seller. None of Buyer terms and conditions shall apply. Acceptance by the Seller of the Buyer purchase order and/or payment made hereunder shall not constitute acceptance of any Buyer terms and conditions. These terms and conditions of sales shall be applicable whether or not they are attached to or enclosed with the products sold or to be sold.

**2. DELIVERY** Except otherwise agreed upon in writing by the parties, the products shall be delivered F.O.B. Seller's warehouse and liability for loss or damage in transit or thereafter shall pass to the Buyer upon Seller's delivery of the products in good condition to a common carrier for shipment to the buyer. In no event shall the Seller be liable for any reprocurement costs, nor for delay or non-delivery. All custom made products and/or special contract orders may incur a quantity tolerance of +/- 5%. The charge for such order will be on the quantity delivered not on the quantity ordered. The Seller reserves the right (without prejudice to any other remedy) to suspend delivery in the event of any of the Buyer's obligation to the Seller not being complied with or in the event of any act or omission of the Buyer which delays Seller's performance.

Additional costs occasioned by delay imputable to Buyer shall be the responsibility of the Buyer.

**3. TITLE** Title to and interest in the products shall remain in the Seller and the same shall not be pledged, mortgaged, hypothecated or otherwise charged to any bank, trustee, corporation, firm or individual until the agreed purchase price therefor is fully and finally paid in cash or the products are sold by the Buyer to its customer. The receipt from the Buyer or promissory notes or other negotiable instruments shall not constitute payment until such instruments are actually paid. From the time the products are delivered to the Buyer until they have been fully paid or sold by the Buyer, the Buyer assumes liability for all destruction of loss or damage to the products however caused, and will pay to the Seller the full price of such amount thereof as remains unpaid on the products.

**4. PAYMENTS** All invoices are due and payable thirty (30) days from date of invoice. Accounts past due are subject to a service charge of 2% per month (24% per annum), except in the State of Texas where the service charge is 10% per annum. The Seller shall have the absolute right to change any price, term and condition at any time without notice. Revised price lists are effective on the date indicated and supersede previous lists.

In the event that the Seller is prevented by any governmental restriction from continuing any price herein already in effect, the Seller may terminate this agreement by written notice.

**5. TAXES** All taxes, levies or duties applicable to the products sold, shall be paid by the Buyer, or in the event thereof the Buyer shall provide the Seller with a tax exemption certificate acceptable to the taxing authorities.

**6. DEFAULT** If the Buyer fails to fully pay the agreed purchase price in cash, or if a receiver shall be appointed for the Buyer of it, the Buyer shall make an assignment for the benefit of its creditors, or if a petition in bankruptcy shall be filed by or against the Buyer, then the entire sum remaining unpaid shall be immediately due and payable and the Seller may enter, with or without legal process, and using such force as may be necessary, into or upon the premises where said products may be located and repossess the same, and thereafter hold the same absolutely free from all claim of the Buyer, and retain all payments made by the Buyer, and the Buyer hereby waives all claim and right of action of trespass of damages by reason of such entry, taking possession and removal thereof. On the cancellation of any order, the Buyer undertakes to indemnify the Seller against all losses, including cost of all labour, materials, overheads, damages, charges, and expenses arising out of the order and its cancellation. Orders cancelled after the product is cut or shipped are subject to a minimum re-stocking charge of 12% of the invoice value.

**7. WARRANTY** The Seller warrants that the product sold as regular quality will be free from defects in material and workmanship within generally accepted standards in the industry. The warranty applies only to products used or installed in accordance with the recommendations and/or specifications issued by the manufacturer. The Seller shall not be responsible for products which have been mishandled, abused or misused, improperly stored, installed or maintained, altered, damaged in transit or in any other way, replaced or repaired by others without the Seller's written consent.

The Seller shall incur no liability under this warranty unless the Buyer promptly notifies the Seller in writing upon discovery of any such defect and in no event not later than twelve (12) months from the date of purchase.

The liability of the Seller under this warranty shall in any event be limited to replace the defective products. No products are to be returned without written authorization from the Seller.

The Seller does not accept responsibility for variations in color shade between the products sold and illustrations or samples and in case of contract order, for manufacturing variations including color match from different production lots. Claims will not be considered on products cut or installed with apparent defects. The Seller does not assume liability for failure or damage due to circumstances beyond its control.

This warranty is expressed in lieu of all other warranties, expressed or implied including any implied warranty of merchantability or fitness for a particular purpose. In no event shall the Seller be liable for special, indirect or consequential damages or for delay in the performance of this warranty due to causes beyond its control.

**8. WAIVER** The failure of the Seller to enforce at any time or for any period of time any of the provisions of this agreement, shall not constitute a waiver of such provisions or of the right of the Seller to enforce each and every provision.

**9. ASSIGNMENT** The Buyer shall not assign his order or any interest therein or any rights thereunder without the prior written consent of the Seller.

**10. INTERPRETATION** The rights and obligations arising under this agreement shall be governed by the laws of the Province where the place of business of the Seller is situated.

## CONDITIONS DE VENTE

**1. ACCORD COMPLET** Les présentes conditions constituent l'accord complet entre les parties et le Vendeur ne sera lié par aucun changement ou amendement ni aucune modification, addition ou renonciation à celles-ci sauf si le Vendeur les accepte spécifiquement par écrit. Aucune des conditions de l'acheteur ne s'applique. L'acceptation par le Vendeur de la commande de l'acheteur et/ou de paiements effectués en vertu des présentes ne constitue pas une acceptation des conditions de l'acheteur. Les présentes conditions de vente s'appliquent, qu'elles soient ou non attachées ou jointes aux produits vendus ou à être vendus.

**2. LIVRAISON** Sauf entente mutuelle écrite prévoyant des conditions différentes, les produits seront livrés F.A.B. l'entrepôt du Vendeur et l'acheteur assumera la responsabilité des pertes ou dommages au cours du transport et après celui-ci, à compter du moment où le Vendeur livrera les produits en bonne condition au transporteur public pour expédition à l'acheteur.

Le Vendeur ne sera responsable en aucun cas des coûts de réacquisition, des retards ou défauts de livraison. Tout produit hors série et/ou toute commande contractuelle spéciale peut souffrir des variations quantitatives de +/- 5%. Le prix de la commande sera basé sur la quantité livrée et non la quantité commandée. Le Vendeur se réserve le droit (sans préjudice de tout autre recours) de suspendre la livraison si l'acheteur ne respecte pas l'une quelconque de ses obligations ou s'il retarde l'exécution de la partie du Vendeur par action ou omission.

Les frais supplémentaires pour tout retard imputable à l'acheteur seront débités à son compte.

**3. TITRE** Le Vendeur conserve la propriété des produits lesquels ne peuvent être gagés, hypothéqués, grevés d'un privilège ni autrement grevés en faveur d'une banque, d'un fiduciaire, d'une compagnie ou d'une personne, jusqu'à ce que le prix d'achat convenu en ait été entièrement et finalement acquitté en espèces, ou que les produits aient été vendus par l'acheteur à ses clients. Tout billet à ordre ou autre effet négociable reçu de l'acheteur, ne constitue pas un paiement avant que tel effet ne soit effectivement payé.

À compter du moment où il a reçu livraison des produits et jusqu'à ce qu'il en ait entièrement acquitté le prix ou qu'ils ait vendus, l'acheteur demeure responsable de toute destruction, perte ou tout dommage affectant lesdits produits, qu'elle qu'en soit la cause, et restera tenu de payer au vendeur le plein prix desdits produits ou toute somme encore due sur ce prix.

**4. PAIEMENTS** Toute facture est due et exigible net trente (30) jours de sa date. Un frais de service de 2% par mois (24% par année) sera chargé sur les comptes en souffrance, sauf dans l'Etat de Texas où les frais de service seront 10% par année. Le Vendeur possède le droit absolu de modifier en tout temps sans avis, tout prix, terme et condition. Les listes de prix corrigées indiquant un changement quelconque prennent effet à la date mentionnée et annulent toute liste précédente. Si une restriction gouvernementale empêche le Vendeur de continuer de vendre à un prix déjà en vigueur s'appliquant à la présente, il peut mettre fin à la présente convention au moyen d'un avis écrit.

**5. TAXES** L'acheteur doit payer toutes taxes ou cotisations et tous droits s'appliquant aux produits vendus, ou en lieu et place. Il doit fournir au vendeur un certificat d'exemption de taxe acceptable aux autorités de taxation.

**6. DÉFAUT** Faute par l'acheteur de payer entièrement, en espèces, le prix d'achat convenu, ou si un séquestre est nommé à l'acheteur, ou si l'acheteur fait une cession de biens à ses créanciers, ou si une requête de faillite est introduite par ou contre l'acheteur, alors la totalité des sommes restant à payer devront immédiatement être dues et exigibles et le vendeur pourra, avec ou sans procédure judiciaire, pénétrer, au besoin par la force, dans ou sur les lieux où se trouveront lesdits produits, en reprendre et garder possession absolument libre de toute revendication de la part de l'acheteur, et refuser en totalité les paiements effectués par l'acheteur. L'acheteur renonce par les présentes à toute réclamation et à tout droit de poursuite judiciaire pour intrusion ou dommages du fait de ces pénétrations, prise de possession et entraînement.

Au cas d'annulation de toute commande, l'acheteur s'engage à tenir le vendeur indemne de toute perte, incluant le coût de la main-d'œuvre, les matériaux, frais généraux, dommages, frais et dépenses découlant de la commande et de son annulation. Les commandes annulées après la coupe ou l'expédition des produits sont assujetties à des frais minimum de manutention de 12% du montant de la facture.

**7. GARANTIE** Le vendeur garantit que le produit de qualité régulière est exempt de défauts matériels et de défauts de fabrication selon les normes généralement acceptées dans l'industrie. La garantie ne s'applique qu'aux produits utilisés ou installés conformément aux recommandations et/ou spécifications émises par le fabricant.

Le vendeur n'est pas responsable des produits qui ont été malmenés, employés abusivement ou mal utilisés, entreposés, installés ou entretenus de façon inadéquate, modifiés, endommagés au cours du transport ou de toute autre manière ; remplacés ou réparés par d'autres sans l'autorisation écrite du vendeur. Le vendeur n'assume aucune responsabilité en vertu de cette garantie à moins que l'acheteur ne l'avise promptement par écrit lors de la découverte de tout tel défaut. Cet avis ne peut jamais être donné plus tard que douze (12) mois de la date d'achat.

La responsabilité du vendeur en vertu de cette garantie se limite en toutes circonstances au remplacement des produits défectueux. Aucun produit ne peut être retourné sans l'autorisation écrite du vendeur.

Le vendeur n'assume aucune responsabilité quant aux différences de couleurs entre les produits vendus et les illustrations ou échantillons et, en cas de commandes contractuelles, quant aux différences de fabrication y compris les nuances de couleur entre différents lots de production.

Aucune réclamation ne sera considérée pour les produits coupés ou installés avec des défauts apparents. Le vendeur n'est responsable d'aucun défaut ou dommage causé par des circonstances hors de son contrôle.

Cette garantie tient lieu de toute autre garantie expresse ou implicite, y compris toute garantie implicite de valeur marchande ou de convenance à une fin particulière. Le vendeur ne sera en aucun cas responsable des dommages spéciaux ou indirects ou de quelque délai survenant dans l'exécution de cette garantie si ils sont dûs à des causes échappant à son contrôle.

**8. RENONCIATION** Le défaut du vendeur d'appliquer en tout temps ou au cours de toute période une quelconque des dispositions de cette convention, ne constitue pas une renonciation à cette disposition ni au droit du vendeur d'appliquer toute et chacune de ces dispositions.

**9. CESSION** L'acheteur ne peut céder sa commande ni aucun intérêt qu'il peut y avoir ni aucun droit en vertu de celle-ci sans l'autorisation préalable écrite du vendeur.

**10. INTERPRÉTATION** Les droits et obligations découlant de cette convention seront interprétés en vertu des lois de la Province où est située la place d'affaires du vendeur.